

« Nous, salariés de Paris diffusion presse, exigeons que se poursuive et qu'aboutissent les négociations prévues dans le cadre du plan 2000-2003, refusons fermement toute nouvelle accélération et aggravation débouchant sur la filialisation des activités de PDP, sur l'abandon de notre statut contractuel. »

C'est assez démagogique, car lorsqu'on demande à des gens de signer pour ne pas perdre leurs statuts et leurs acquis, forcément ils signent. Cette pétition est très dangereuse puisqu'elle renvoie au plan 2000-2003 tel qu'il a été redéfini le 14 novembre, c'est-à-dire externalisation des clients banlieue, non-mécanisation des ateliers et aggravation du compte d'exploitation.

Cantonade. – *C'est-à-dire que si c'était appliqué, à terme ça voulait dire que PDP se retrouverait vidé de sa charge de travail au profit des dépôts de banlieue ?*

PASCAL LE BOULC'H. – Ce que bien des camarades se sont gardé de dire, c'est que le 14 novembre, après le CCE, les nouvelles dispositions du plan 2000-2003 en ce qui concerne PDP prévoyaient quatre dépôts autonomes, pas de CE, pas d'unité économique et sociale dans Paris *intra muros* pour traiter la moitié de la charge de travail, une externalisation des clients de banlieue, pas de mécanisation. Ils ont essayé de me faire tenir un comité d'établissement pour entériner ce nouveau plan, de manière à le mettre en application. J'ai refusé, j'étais en référé d'heure en heure cette semaine-là. Le tribunal a rendu son avis le 21 novembre, et si on n'avait pas signé cette minute de discussion, il y aurait eu dès le lundi suivant un comité d'établissement d'information-consultation sur ce qui avait été décidé en CCE à propos de PDP, qu'on soit d'accord ou pas. Et ils étaient en droit, dès le lendemain, d'externaliser tous les clients banlieue vers des

dépôts privés. Et ce sont des clients qu'on n'aurait jamais récupérés. Qu'on nous crédite au moins de ça : on a encore les 476 clients à PDP et on peut encore négocier quelque chose avec.

Cantonade. – *Quelle position avez-vous développée par rapport à celle du délégué central d'entreprise ?*

PASCAL LE BOULC'H. – On ne connaît pas sa position, c'est ça, la difficulté. Nous avons une position face aux éditeurs qui voulaient éclater PDP en onze dépôts, les quatre dépôts de l'ouest où déjà nos clients ont été externalisés en juillet, quatre dépôts à Paris et trois dépôts en banlieue. Les seules choses qu'on a réussi à arracher est que les trois dépôts de banlieue aient une unité économique et sociale, qu'on puisse y mettre les anciens CDD qui ont travaillé chez nous à un salaire qui correspondrait au salaire d'embauche, parce qu'ils se trouvent tous en chômage et en fin de droit.

On a obtenu les 4 dépôts de plein exercice à Paris reliés par une unité économique et sociale. C'est-à-dire un Comité d'entreprise. Effectivement, ils voulaient nous descendre nos salaires à moins de 200 000 F brut annuel. On a réussi à obtenir 240 000, ce qui correspond au point 1.49 de la grille SPP, le point 76 des départs en salaire conventionnel, avec un rachat de la perte de salaire. Par rapport à un gars de nuit, la perte annuelle brute se situe aux alentours de 55-60 000 F annuel. On a négocié une prime forfaitaire de 65 000 euros net, ce qui correspond à un maintien de salaire pour huit ans. On a négocié pour les trois dépôts de banlieue une unité économique et sociale, de façon qu'il y ait une force syndicale, puisqu'on va y mettre les anciens CDD qui sont chômeurs, à un salaire qui correspondait au point 118 des NMPP. Nous étions au point 133 et on baisse d'un certain pourcentage, les nouveaux embauchés seront au point 118.